



Preuve par SMS sans mon accord

Par **Chris58**, le **12/06/2019** à **18:34**

Bonjour à tous.

Une de mes anciennes collègues attaque au prud'hommes mon employeur. A

Après avoir fait un courrier où je dis la vérité sur cette personne, elle fourni des échanges de SMS entre elle et moi datant d'il y a 2-3 ans pour essayer de discréditer mon témoignage. Échange de message où je parle par forcément bien de mon patron (c'est pas bien je sais), mais c'était avant de découvrir comment était mon ancienne collègue.

Ma question est a-t-elle le droit de divulguer ces messages aux Prud'hommes vu qu'elle ne m'a pas demandé mon autorisation pour les divulguer. Ne viole-t-elle une discussion privée sans mon accord? Quel recours puis-je avoir?

Puis-je déposer plainte pour divulgation de contenu à caractère privé? Pour divulgation de conversation privée ?

Merci de vos réponses